

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **4 JUILLET 2011 à 19 h 30** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian DROUIN,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Christiane LAMPRON,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Est absent :

Christian CÔTÉ,	conseiller.
-----------------	-------------

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ,	greffier, directeur général.
------------	------------------------------

11,172 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

11,173 CONFORMITÉ DES AVIS DE CONVOCATION

Le greffier déclare qu'il a signifié conformément à la loi l'avis de convocation aux personnes absentes.

11,174 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Le greffier demande l'ajout des points suivants aux affaires nouvelles :

- 20.1 Demande d'un citoyen pour la réparation d'une entrée charretière sur la rue Dumas;
- 20.2 Logiciel Metrio – Offre de service.

11-162 RÉSOLUTION NO 11-162 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

11,175 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6 JUIN 2011

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 6 juin 2011.

**11-163 RÉSOLUTION NO 11-163
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION ORDINAIRE DU 6 JUIN 2011**

Sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 6 juin 2011 tel que présenté.

11,176 PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Thérèse Turgeon présente un mémoire concernant l'article paru dans la journal La Tribune le 10 juin dernier.

Monsieur Denis Beaudoin demande de l'information et exprime son opinion concernant la subvention pour le Théâtre des Grands Chênes.

(Christian Tisluck arrive à 20 h.)

Madame Lise Lampron-Deshaies demande aux membres du conseil s'il serait possible qu'elle soit informée sur l'avancement du projet de la bibliothèque.

Madame Jeanne Labbé demande aux membres du conseil s'il n'y aurait pas possibilité de modifier le règlement sur les nuisances concernant l'utilisation des tondeuses.

11,177 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

La conseillère Christiane Lampron informe les membres du conseil qu'elle a participé à une réunion du conseil d'administration du Parc Marie-Victorin et à une réunion de la Maison des Jeunes.

Elle a également participé à une rencontre du Comité famille.

Sur ce dernier point, la mairesse invite les membres du conseil à prendre connaissance de l'ébauche du Plan d'action proposé par le Comité famille.

11,178 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Le rapport de la bibliothèque a été vu en comité plénier. Le rapport du service d'urbanisme et celui de l'administration ont été expédiés aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport du service d'infrastructures est remis séance tenante. Aucune question n'est posée.

11,179 COMPTES DU MOIS

Les comptes du mois ont été vus en comité plénier. Aucune question n'est posée.

**11-164 RÉSOLUTION NO 11-164
ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que

déposés d'un montant total de **DEUX CENT SEPT MILLE NEUF CENT CINQUANTE-SIX DOLLARS ET DIX-SEPT CENTS (207 956,17 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

11,180 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

11,181 CONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET DE DEUX ENTRÉES CHARRETIÈRES – Adjudication du contrat

**11-165 RÉSOLUTION NO 11-165
CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR
LE BOULEVARD MARIE-VICTORIN ET
ÉLARGISSEMENT DE DEUX ENTRÉES CHARRETIÈRES
CONTRAT À LA FIRME CIMENTIER LAVIOLETTE INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville doit procéder à la construction de trottoirs en béton entre le 431, boulevard Marie-Victorin et l'intersection de la rue Joncas et entre le 477, boulevard Marie-Victorin et l'intersection du boulevard Kingsey et à l'élargissement des entrées charretières du 1, rue Caron et du 429, boulevard Marie-Victorin;
- 2 Il y a un montant de 35 000 \$ prévu au budget de l'exercice 2011 pour ces travaux;
- 3 La firme Cimentier Laviolette inc. a présenté la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec la firme Cimentier Laviolette inc. de Trois-Rivières pour la construction de trottoirs en béton entre le 431, boulevard Marie-Victorin et l'intersection de la rue Joncas et entre le 477, boulevard Marie-Victorin et l'intersection du boulevard Kingsey et à l'élargissement des entrées charretières du 1, rue Caron et du 429, boulevard Marie-Victorin, le tout tel que prévu à l'appel d'offres no 11-04 datée du 17 juin 2011.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DIX-HUIT MILLE CENT DIX-SEPT DOLLARS ET SOIXANTE-HUIT CENTS (18 117,68 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt à la firme Cimentier Laviolette inc.

11,182 TRAÇAGE DE LIGNES DE RUES – Adjudication du contrat

**11-166 RÉSOLUTION NO 11-166
TRAÇAGE DE LIGNES DE RUES ET
DE TRAVERSES PIÉTONNIÈRES
CONTRAT À GESTION PRO-LIGNE/**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire effectuer le traçage de lignes de rues et de traverses piétonnières;
- 2 Il y a un montant de 6 000 \$ prévu au budget de l'exercice 2011 pour ces travaux;
- 3 La firme Gestion Pro-Ligne a présenté une offre intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec la firme Gestion Pro-Ligne, de Sherbrooke, pour le traçage de lignes de certaines rues de la municipalité et de traverses piétonnières, le tout tel que prévu à la soumission no 1136 du 15 juin 2011.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme maximale de **CINQ MILLE DOLLARS (5 000,00 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Gestion Pro-Ligne.

11,183 RÉPARATION VÉHICULE ACCIDENTÉ – Camion benne

Les membres du conseil demandent que le coût de réparation du camion soit réclamé à la compagnie d'assurance de la ville.

11,184 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIES – Achat de radios

**11-167 RÉSOLUTION NO 11-167
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
ACHAT DE RADIOS POUR POMPIERS
ET POUR LE CAMION POMPE-CITERNE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le nouveau camion pompe-citerne n'a toujours pas de base radio;
- 2 Le nouveau camion devrait avoir une base radio à plusieurs canaux car il est sollicité en entraide plus que les autres véhicules;
- 3 Un nouveau pompier n'a pas de radio portable et qu'il est préférable d'avoir un radio portable en réserve;
- 4 Il y a un montant de 4 000 \$ prévu au budget de l'exercice 2011 pour l'achat de ces équipements;
- 5 Le Groupe CLR a fait une offre intéressante à la ville pour la base radio;
- 6 La compagnie Bro-Comm a fait une offre intéressante à la ville pour des radios portables reconditionnées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter une base radio Motorola XPR-4350 du Groupe CLR et deux radios Motorola HT750 reconditionnées de la firme Bro-Comm. De plus, la ville est autorisée à faire reprogrammer les radios du service de sécurité incendie afin d'avoir les fréquences des services avoisinants et ceux des brigades Cascades.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme maximale de **MILLE HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (1 875,00 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur du service de sécurité incendies.

11,185 TRAVAUX DE PAVAGE – Demande de subvention dans le cadre du Programme de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010-2013

**11-168 RÉSOLUTION NO 11-168
DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU
PROGRAMME DE LA TAXE FÉDÉRALE SUR
L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU
QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2010-2013**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013*;
- 2 La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1- ENGAGEMENT.

- La municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

11,186 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ SUR CERTAINES VOIES DE CIRCULATION - Remplacement de la résolution no 11-161

11-169 RÉSOLUTION NO 11-169
Remplace DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
R 11-161 POUR L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ
SUR CERTAINES VOIES DE CIRCULATION

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le boulevard Kingsey, le boulevard Marie-Victorin et la Route 255 sont sous la juridiction du ministère des Transports du Québec;
- 2 La ville a déjà, par le passé, formulé une demande d'amélioration de la sécurité à l'intersection de la Route 255 et du boulevard Marie-Victorin;
- 3 Malgré les améliorations apportées, il y a toujours des accidents avec blessés à cette intersection;
- 4 La configuration de la route à cet endroit fait en sorte, qu'à la tombée du jour, les usagers de la route sont éblouis par le soleil et ne voient pas le panneau d'arrêt;
- 5 Plusieurs cyclistes utilisent le boulevard Kingsey entre le Camping des Pins et la caserne incendie;
- 6 La largeur du boulevard Kingsey ne permet pas le partage sécuritaire de la voie entre les cyclistes et les automobilistes;
- 7 Il y a une piste cyclable à proximité;
- 8 Plusieurs véhicules sortent et entrent dans le stationnement de la caserne incendie;
- 9 Il y a beaucoup de piétons et de cyclistes qui accèdent à la piste cyclable par le boulevard Kingsey face à la caserne;
- 10 Face à la caserne incendie, la limite de vitesse est fixée à 70 km/h;
- 11 Il n'y a pas de signal avancé pour la zone de 50 Km/h;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **REMPLACEMENT.** La présente résolution remplace la résolution no 11-161 adoptée le 6 juin 2011.
- 2- **AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ.** Le conseil municipal demande au ministère des Transports du Québec d'améliorer la sécurité à l'intersection du boulevard Marie-Victorin et la Route 255, soit par l'ajout d'un feu clignotant et/ou par l'ajout d'encaves dans la chaussée permettant d'aviser l'utilisateur de la route de la présence d'un danger.
- 3- **AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE CIRCULATION POUR LES CYCLISTES.** Le conseil municipal demande au ministère des Transports du Québec de procéder à des travaux d'aménagement d'un axe cyclable sécuritaire sur l'accotement du côté sud du boulevard Kingsey, entre le Camping des Pins et le début de la piste cyclable.
- 4- **DIMINUTION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR UNE PARTIE DU BOULEVARD KINGSEY.** Le conseil municipal demande au ministère des Transports du Québec de prolonger la zone de la limite de vitesse à 50 km/h sur le boulevard Kingsey à compter du boulevard Marie-Victorin jusqu'à une distance de 100 mètres après la caserne incendie située au 57, boulevard Kingsey, et d'installer un signal avancé annonçant la zone de 50 km/h.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au ministère des Transports du Québec.

11,187 FORMATION « LES MEILLEURES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DE CONTRATS MUNICIPAUX » – Participation du directeur général

**11-170 RÉSOLUTION NO 11-170
FORMATION CCH « LES MEILLEURES PRATIQUES EN
MATIÈRE DE GESTION DE CONTRATS MUNICIPAUX »
PARTICIPATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La société CCH offre la formation « Les meilleures pratiques en matière de gestion de contrats municipaux »;
- 2 Il y a lieu que le directeur général participe à cette formation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **FORMATION.** Le directeur général Gino Dubé est autorisé à suivre la formation « Les meilleures pratiques en matière de gestion de contrats municipaux » offerte par la société CCH et qui se tiendra à Québec le 13 octobre 2011.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CINQ CENT QUARANTE-CINQ DOLLARS (545,00 \$)** plus les taxes

applicables pour l'inscription à la formation. De plus, la municipalité défrayera les frais de déplacement.

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

11,188 THÉÂTRE PRO-FUSION (THÉÂTRE DES GRANDS CHÊNES) – Versement d'une subvention

**11-171 RÉSOLUTION NO 11-171
SUBVENTION À LA COMPAGNIE
THÉÂTRE PRO-FUSION INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le directeur du Théâtre des Grands Chênes désire poursuivre l'exploitation du théâtre en tout temps;
- 2 Le théâtre est administré par la compagnie Théâtre Pro-Fusion inc., organisme à but non lucratif, pour la période de septembre à mai inclusivement;
- 3 La ville a déjà contribué financièrement au démarrage du Théâtre des Grands-Chênes;
- 4 Il y a lieu que la ville soutienne le projet du Théâtre des Grands Chênes durant cette période;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La ville est autorisée à verser une subvention à la compagnie Théâtre Pro-Fusion inc. au montant de **CINQ MILLE CENT TRENTE-TROIS DOLLARS ET SOIXANTE-DIX-HUIT CENTS (5 133,78 \$)**. Ce montant représente 50 % du compte de taxes municipal de l'année 2011 pour la période de janvier à mai inclusivement et de septembre à décembre inclusivement.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée à monsieur Jean-Bernard Hébert, président de la compagnie Théâtre Pro-Fusion inc.

11,189 LOCATION D'UN LOCAL AU 13, RUE CARON POUR ÉCOLE DE MUSIQUE

**11-172 RÉSOLUTION NO 11-172
LOCATION D'UN LOCAL AU
13, RUE CARON POUR
UNE ÉCOLE DE MUSIQUE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Madame Marie-Hélène Turgeon désire offrir différents cours de musique aux citoyens de Kingsey Falls;
- 2 Madame Turgeon demande de louer un local au 13, rue Caron;
- 3 La ville reconnaît le volet culturel de cette demande;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian LAMPRON**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **BAIL.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à signer un bail avec madame Marie-Hélène Turgeon pour la location du local 2B situé à 2^e étage du 13, rue Caron à Kingsey Falls pour la dispensation de cours de musique.
- 2- **DURÉE.** La durée du bail sera du 1^{er} septembre 2011 au 31 mai 2012.
- 3- **CONDITIONS.** Le loyer sera de **CENT CINQUANTE DOLLARS (150,00 \$)** par mois taxes incluses. Le mois de septembre 2011 sera gratuit. Madame Turgeon devra assumer les frais de branchement du câble pour l'accès à Internet et du système téléphonique, le cas échéant.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5 **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à madame Marie-Hélène Turgeon.

11,190 RÈGLEMENT GÉNÉRAL G-100 – Avis de présentation

PROJET DE RÈGLEMENT « RÈGLEMENT GÉNÉRAL G-100 » AVIS DE PRÉSENTATION

Avis de présentation est donné par **Luc DUVAL** qu'un règlement intitulé « **Règlement général G-100** » sera présenté à une session ultérieure.

11,191 SYSTÈME D'INSTALLATION SEPTIQUE À TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET – Maintien du statu quo

11-173 RÉSOLUTION NO 11-173 SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le règlement provincial du Q-2,r.22 stipule qu'il est interdit d'installer un système de traitement tertiaire avec désinfection ou un système de traitement tertiaire avec déphosphatation et

désinfection lorsque le moyen de désinfection est le rayonnement ultraviolet;

- 2 Ce même règlement ajoute «Toutefois, l'interdiction est levée si, en application de l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), la municipalité sur le territoire de laquelle est installé le système de traitement effectue l'entretien des systèmes de traitement visés au premier alinéa;
- 3 L'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales* stipule «Toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, installer, entretenir tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., 1981, chapitre Q-2, r.22) ou le rendre conforme à ce règlement. Elle peut aussi procéder à la vidange des fosses septiques de tout autre immeuble;
- 4 L'inspectrice en bâtiment, madame Diane Beauchesne, demande l'avis des membres du conseil à savoir s'ils veulent intégrer et entretenir les systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet « UV » sur le territoire de Kingsey Falls.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AVIS.** Le conseil municipal de Kingsey Falls garde le statu quo de l'interdiction d'installer un système tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet tel que décrit le règlement provincial Q-2,r.22.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à madame Diane Beauchesne, inspectrice en bâtiment.

11,192 AFFAIRES NOUVELLES

11,192.1 DEMANDE D'UN CITOYEN POUR LA RÉPARATION D'UNE ENTRÉE CHARRETIÈRE SUR LA RUE DUMAS

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de M. Martin pour la réparation de son entrée charretière située sur la rue Dumas.

Les membres du conseil conviennent de ne pas effectuer les travaux tel que demandés puisqu'il s'agit d'une deuxième entrée charretière, l'entrée principale étant située sur la rue Comeau. Toutefois, ils demandent que des travaux soient effectués afin de réduire les inconvénients subis par M. Martin.

11,192.2 LOGICIEL METRIO – Offre de service

Les membres du conseil ne voient pas l'intérêt pour la ville de procéder à l'achat de ce logiciel pour l'instant.

11,193 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 h 25.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Gino Dubé
Directeur général et greffier